

> Circulaire

n° 10537

Lundi 21 mai 2012

Déclarations douanières

Déclarations PPE, SG, AH

> Dans le cadre de l'actualisation de la circulaire des douanes relative à la circulation et aux formalités applicables aux produits énergétiques, le bureau F/2 de la Direction générale des douanes nous a fait parvenir une version mise à jour des déclarations suivantes :

- déclarations de mise à la consommation des supercarburants et gazole utilisés comme carburants SG 1 et SG 2,
- déclarations de mise à la consommation et opérations assimilées des produits non régionalisés AH 1 et AH 2,
- déclarations polyvalentes PPE.

> Alors qu'il n'y a pas de changement majeur par rapport aux déclarations utilisées actuellement, nous notons toutefois :

- le remplacement du sigle TIPP par celui de TICPE,
- l'actualisation des notices explicatives,
- la suppression de la rubrique « TIPP ARS » dans les PPE, cette taxe étant reprise directement dans la « TICPE Autres », comme cela est déjà le cas dans les déclarations dématérialisées,
- le changement des numéros CERFA des formulaires.

> Figurent ci-après les nouveaux modèles de déclarations.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org

⁽¹⁾ Cf. circulaire n° 11-018 du 26 mai 2011, circ CPDP n° 10407 du 22 juillet 2011.



N° 13450*03

DIRECTION DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS

-
- IM Y
-
-
- FR Y
-
-
- FR A (im portation)

SG 1

Exemplaire pour le bureau de douane de rattachement		DECLARATION DE MISE A LA CONSOMMATION DES SUPERCARBURANTS (27101245 et 27101249) ET GAZOLE UTILISES COMME CARBURANTS										Etablissement (nature douanière, désignation et adresse complète)	
1		Région de livraison Code région										<input type="checkbox"/> Usine exercée n° <input type="checkbox"/> EFS n°	
Période		N° période		Page n° Nbre de pages		Raison sociale du déclarant		Bureau de rattachement / Dédouanement					
1		2		3		4		5		6		(cachet du bureau)	
Identification		Code bureau		N° déclaration		N° entrepositaire agréé		Identifiant entreprise		Date déclaration			
7		8		9		10		11		12		13	
Régime		Origine		Nomenclature		Masse nette		Valeur stat.		Masse nette		Unité	
				16						17		18	
				CANA						CACO		19	
										Préférence		Code TICPE	
												Quotité DD	
												Qu. TICPE	
												DD	
												T.I.C.P.E	
												CPSSP	
												Valeur forfaitaire	
												TVA	
												TOTAL	
Lieu, date, signature et nom du déclarant / représentant												Droits et taxes à payer	
												Total liquidation	
												Bon pour cession	
Contrôle douanier												Pièces jointes	

N.B. : Les volumes suivis d'une astérisque (*) sont issus de la « déclaration de régularisation » reprise dans l'instruction relative à la régionalisation de la consommation, laquelle devra obligatoirement accompagner la présente déclaration récapitulative comme pièce justificative.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.